

Etape
3

Vote par la population

Afin que cette approche soit participative tout au long du processus, les citoyens pourront voter pour leur projet favori par moyen électronique ou par bulletin papier à déposer à l'Administration. Chaque citoyen de + de 18 ans disposera d'un vote qu'il pourra affecter au projet de son choix.

Afin de disposer de toutes les informations utiles, tous les projets sélectionnés seront détaillés sur le site internet communal. En complément, les porteurs de projets sélectionnés auront la possibilité de présenter leur projet aux citoyens afin d'expliquer leur démarche.

Les votes seront clôturés **le 15 décembre 2023 au plus tard.**

Les projets lauréats seront annoncés par le comité de sélection à l'issue de la période de vote.

Etape
4

Mise en œuvre du/des projet(s) lauréats

Dans la mesure du possible, les projets seront concrétisés dès 2024 par l'Administration et une mise à l'honneur en présence des porteurs de projets sera organisée par les autorités communales.

Vous souhaitez participer au développement de votre village
et de votre Commune ?

Vous avez une idée originale qui répond aux critères du budget participatif ?

C'est le moment de la concrétiser en soumettant votre projet
auprès de notre Administration avant le 15/09/2023.



Olivier Maroy

✉ oli.maroy@gmail.com

☎ 0476/20.37.73

Christel Klinkenberg

✉ christel.klinkenberg@orp-jauche.be

☎ 019/63.02.97

WWW.ORM-JAUCHE.BE/BUDGET-PARTICIPATIF



ORP-JAUCHE

Enines • Folk-les-Caves • Jandrain-Jandrenouille • Jauche • Marilles • Noduwez • Orp-le-Grand
une commune rurale où il fait bon vivre



1ère édition du budget participatif

Une nouvelle initiative pour et par les citoyens

Notre Commune a décidé de réserver un budget de 80.000 € pour réaliser des projets d'intérêt collectif proposés par des citoyens et choisis par la population.

Vous avez des idées
pour votre
commune ?

Vous voulez
améliorer le
cadre de vie
d'Orp-Jauche?

Vous souhaitez pouvoir
choisir les projets
à développer ?

**Alors, cette démarche
est faite pour vous !**

Participez et introduisez votre projet

Exemples :

Embellissement de la place de votre village ~ Création d'un espace fleuri ou d'un terrain de jeux
Installation d'abris à vélos sécurisés ~ Valorisation du patrimoine local ...

Le budget participatif : Qu'est-ce que c'est ?

Le budget participatif est un outil démocratique ouvert à la population qui permet de consacrer une partie des finances communales à la réalisation de différents projets d'initiative citoyenne qui relèvent de l'intérêt général. C'est donc une belle opportunité pour les citoyens et les associations locales de s'impliquer directement dans la vie de leur commune.

Quelles sont les conditions à respecter pour participer à la démarche ?

Le travail sera effectué à l'échelle communale : Les projets peuvent être introduits par les citoyens orp-jauchois de + de 18 ans, un groupement de citoyens d'Orp-Jauche ou par les associations locales.

Pour être sélectionnés, les projets doivent répondre à certaines conditions dont notamment :

- ➔ Relever des compétences communales ;
- ➔ Etre situés sur le domaine public ou privé communal ;
- ➔ Ne pas relever de la sécurité routière et de la gestion des inondations ;
- ➔ Rencontrer l'intérêt général et apporter une plus-value au territoire communal ;
- ➔ Correspondre à une dépense d'investissement.

Concrètement : Comment ça se passe ?

L'ensemble de la démarche est précisé dans le règlement qui a été voté par le Conseil communal en sa séance du **27 juin 2023**. Vous pouvez obtenir ce règlement sur le site internet communal ou en contactant directement l'Administration :

☎ 019/63.02.97 – ✉ christel.klinkenberg@orp-jauche.be

Au-delà de ces aspects formels, pour vous accompagner dans cette démarche, une page dédiée au budget participatif a été créée sur le site internet communal. Vous pourrez y retrouver toutes les informations utiles, le règlement et chaque étape du processus y sera également détaillée.

Rendez-vous sur le site internet

[www.orp-jauche.be /budget-participatif](http://www.orp-jauche.be/budget-participatif)

Le budget participatif en 4 étapes clés :



Etape
1

Introduction des projets

A partir de ce jour et jusqu'au 15 septembre 2023, les porteurs de projets peuvent déposer leur dossier complété à l'Administration communale.

Le formulaire de participation est accessible sur le site internet de la Commune ainsi qu'au service Finances de l'Administration.

Les dossiers complets devront être transmis soit par email (christel.klinkenberg@orp-jauche.be) soit par courrier postal (Place communale 1 à 1350 Orp-Jauche) pour le 15/09/2023.

Nous attirons l'attention sur l'importance de respecter les critères de forme et de fond définis dans le règlement (cf article 5) et de transmettre un maximum de précisions quant au projet déposé.

Etape
2

Analyse de faisabilité et sélection des projets

Tous les dossiers déposés seront analysés par l'Administration et soumis au comité de sélection qui choisira, sur base des études de faisabilité, les projets à soumettre au vote de la population.

La communication autour des projets sélectionnés sera réalisée pour le **1er novembre 2023**.